

classé avec soin. Mais peut-être serait-il difficile à tout autre de s'y reconnaître.

Avide de détails et de petits faits extraordinaires, M. Bellin se passionnait surtout pour les études de statistique. Ces travaux prennent beaucoup de temps et ils exigent une attention soutenue ; mais ils ne sont pas toujours à dédaigner, car ils peuvent faciliter beaucoup de recherches aux travailleurs.

Toutefois, on comprend difficilement qu'un esprit de cette trempe ait cru devoir aborder un jour la poésie. Sous l'impression de l'enthousiasme que lui inspira l'Exposition de 1867, il composa un long poème didactique, en quinze chants, pour décrire les merveilles qu'il avait vues. Sans doute, de ce poème la poésie est absente, mais il est irréprochable au point de vue de la terminologie, car l'auteur l'a écrit, en ayant sous les yeux les rapports des Commissions.

M. Bellin était fier de cette sorte de tour de force, et il n'avait peut-être pas tout à fait tort, quand on songe aux difficultés qu'il avait dû vaincre. Pourtant, si son nom doit survivre, ce n'est point à cette œuvre qu'il le devra, mais bien à la Notice historique qu'il a consacrée à la Société littéraire et aux œuvres de ses membres, pendant les soixante premières années de ce siècle. C'est là vraiment un livre qui restera ; car il devra être consulté par tous nos biographes lyonnais, aussi bien que par ceux qui essayeront d'écrire un jour l'histoire littéraire de notre ville, pendant le cours du dix-neuvième siècle.

Après avoir rempli, pendant quarante-cinq ans, les fonctions de juge suppléant au Tribunal civil, M. Bellin fut atteint par la limite d'âge en 1885, et il fut peut-être le premier juge suppléant, qui ait subi l'application du décret du